

Pilotage technique :	FICHE ACTION N°1.1.1
Elu référent :	Groupe projet de référence :
Commission référente :	Equipe projet spécifique :
<u>INTITULE DE L'ACTION :</u> <u>Animer la communauté éducative</u>	

CONSTATS INITIAUX

Le diagnostic a mis en évidence une organisation à deux échelles :

- Celle de la communauté d'agglomération, dont la politique éducative s'est concrétisée à travers plusieurs projets (projet de territoire, CTG, projet éducatif, service dédié), et qui gère, par le biais du Service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse, les ACM des mercredis et des vacances scolaires sur les différentes communes
- Celle des communes et des autres acteurs locaux (écoles, associations), qui gère les accueils périscolaires (matin, pause méridienne, soir), non déclarés auprès du SDJES

Comme l'a également montré la CTG, il y a un enjeu fort à développer la coordination et les coopérations entre ces deux échelles d'intervention pour assurer la continuité éducative auprès des enfants du territoire.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Dans le cadre de l'enjeu d'« animer la communauté éducative sur le territoire », l'objectif est de mettre en place des instances du PEdT qui associent tous les partenaires éducatifs et les parents afin d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation en continu.

Ces instances devront fonctionner comme des espaces de coopération entre les acteurs éducatifs du territoire permettant d'identifier les besoins en continu, favoriser l'échange de pratiques et mettre en œuvre des projets communs.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'action consistera à :

1. Mettre en place les différentes instances du PEdT :
 - a. Une instance référente de pilotage du PEdT, qui se réunira 2 fois/an, composée de représentants du Pays de Fontainebleau (élus, Service petite enfance-Enfance-Jeunesse) et des représentants des 9 communes du périmètre enfance.
 - b. Des groupes « projets » sur des thématiques précises issues des fiches action (cohérence éducative/ accompagnement des personnels/

événements/ accessibilité) qui seront chargés de coordonner la mise en œuvre des actions relevant de leur responsabilité et nécessitant une coordination de plusieurs partenaires. Ils se réuniront en fonction du plan d'action validé.

- c. Une instance consultative des familles qui permettra de les associer à la gouvernance du PEdT mais aussi de recenser leurs besoins et ceux de leurs enfants (en s'appuyant particulièrement sur les représentants de parents d'élèves).
2. Construire un référentiel de pilotage et d'évaluation du projet, sur la base des suggestions des « groupes projet »
3. Animer les différentes instances de travail mises en place.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- ✓ Ensemble des acteurs du PEdT

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Cette action ne suppose pas de mobiliser des financements spécifiques, en dehors du temps agents

ECHÉANCIER DE L'ACTION

2023 :

- Mise en place des différentes instances

2024 :

- Elaboration et mise en œuvre du référentiel de pilotage et d'évaluation

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Effectivité des actions prévues dans le plan d'action
- Nombre et types d'acteurs internes et externes participants aux instances de pilotage du projet
- Construction effective d'une communauté éducative (valeurs et objectifs partagés, pratiques coopératives, ...), à évaluer régulièrement au travers de temps collectifs d'évaluation ou via la mise en place d'un « baromètre ».

Pilotage technique :

Elu référent :

Commission référente :

FICHE ACTION N°1.2.1

Groupe projet de référence :

Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :

Co-construction d'une charte de coopération

CONSTATS INITIAUX

Le diagnostic a mis en évidence une organisation à deux échelles :

- Celle de la communauté d'agglomération, dont la politique éducative s'est concrétisée à travers plusieurs projets (projet de territoire, CTG, projet éducatif, création d'un service dédié)
- Celle des communes, avec des projets éducatifs définis pour les écoles et des projets plus disparates voire non explicites pour les accueils périscolaires.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

L'enjeu est la cohésion des acteurs. Il s'agit de définir des objectifs, le plan d'actions et les moyens. La charte fixe aussi les principes et modalités de fonctionnement du partenariat entre les acteurs éducatifs autour de finalités et valeurs communes pertinentes au regard des besoins des enfants et des familles du territoire et en vue de la construction d'une communauté éducative.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'action consistera à organiser et à animer un groupe de travail (« cohérence éducative ») de co-construction d'une charte de coopération (exemple de chartes en annexes).

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- ✓ Les organisateurs du périscolaire.

COÛT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Cette action ne suppose pas de mobiliser des financements spécifiques sinon ceux qui seraient éventuellement nécessaires pour animer les travaux de séminaire, notamment le temps agents.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2023 : Organisation et animation du groupe de travail

2^e semestre 2023 : rédaction de la Charte et validation par le COPIL

2024 et 2025 : évaluations de la Charte

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre et types de participants au groupe de travail
- Qualité de la charte élaborée (lisibilité, simplicité, cohérence)
- Nombre et types d'initiatives prises pour assurer sa diffusion
- Niveau d'appropriation de la Charte par les acteurs éducatifs (à évaluer à 6 mois, puis 1 fois par an, dans le cadre du groupe de travail, via un baromètre par exemple)
- Références effectives à la Charte dans les projets des structures éducatives

Pilotage technique :

Elu référent :

Commission référente :

FICHE ACTION N°1.3.1

Groupe projet de référence :

Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :

Se connaître et se reconnaître

CONSTATS INITIAUX

Selon l'analyse socio-démographique et documentaire, il ressort que la communauté éducative du Pays de Fontainebleau est composée d'une diversité d'acteurs (services intercommunaux, communaux, écoles, associations, parents...) mais qui ne se connaissent peu entre eux et qui n'ont pas une vision claire des actions et des expertises des uns et des autres. Ce constat pose aussi la question de la visibilité pour les parents et les enfants de la politique mise en œuvre et de l'offre existante

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

A travers cette action, il s'agit de développer l'interconnaissance entre les acteurs et la reconnaissance de chacun d'entre eux, mais également de mieux valoriser les actions et ressources existantes sur le Pays de Fontainebleau et les rendre plus visibles à travers un outil simple d'utilisation.

Cette action est complémentaire d'événements développés dans les fiches 3.1 à 3.3

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action sera suivie et évaluée par un groupe projet.

- Il s'agira dans un premier temps d'établir une correspondance régulière par l'accueil de loisirs avec les écoles, à partir d'un outil interactif et administrable par chacune des entités pour en faciliter l'actualisation.
- La 2^e étape sera d'accompagner un ensemble de «référents») pour qu'ils puissent eux-mêmes se saisir de l'outil et le compléter avec leurs missions, leur rôle, leurs compétences et appétences, leur action, voire alimenter un volet « événementiel »
- La 3^e étape sera de communiquer sur l'outil, pour susciter la participation des associations locales et des acteurs du périscolaire
- Dans un dernier temps l'outil pourra devenir accessible aux familles

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

Les animateurs de l'accueil de loisirs

Les services informatique et communication du Pays de Fontainebleau

Les écoles des 9 communes du périmètre enfance

Puis les autres acteurs éducatifs

COÛT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût de cette action sera à évaluer selon l'outil qui sera choisi, il n'est pas possible à ce stade d'en évaluer le montant.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2023 : Elaboration du cahier des charges et choix de l'outil

A partir du 2^e semestre 2023 : expérimentation de l'outil par l'accueil de loisirs

Rentrée 2024 : Présentation de l'outil aux écoles

2025 : ouverture de l'outil aux autres acteurs éducatifs

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Effectivité de l'outil
- Nombre d'acteurs s'étant saisis de l'outil
- Développement de l'interconnaissance entre les acteurs (à évaluer au travers de temps collectifs d'évaluation ou via un baromètre)
- Evolution de la connaissance des actions proposées par les familles (à évaluer dans l'instance consultative des familles)

Pilotage technique :

Elu référent :

Commission référente :

FICHE ACTION N°2.1.1

Groupe projet de référence :

Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :

Des projets de structures cohérents

CONSTATS INITIAUX

Le diagnostic a mis en évidence des projets différents en fonction des échelles d'intervention :

- Celle de la communauté d'agglomération, dont la politique éducative s'est concrétisée à travers plusieurs projets (projet de territoire, CTG, projet éducatif, service dédié)
- Celle des communes, avec des projets éducatifs définis pour les écoles et des projets plus disparates voire non explicites pour les accueils périscolaires

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Cette action fait suite à la co-construction d'une charte commune (1.2.1). Une fois la charte commune coconstruite (1.2.1), il s'agira pour les acteurs de la traduire dans leur projet d'accueil (projets d'école, projets pédagogiques des ALSH) afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique auprès des enfants.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Cette action sera portée au sein du groupe de travail « cohérence éducative »

- La première étape sera d'expliciter la charte commune à l'ensemble des équipes des différentes structures, y compris les écoles, (soit en interne de chaque structure, soit un temps commun pour toutes)
- A partir de là, un temps de travail sera organisé avec chacune des structures pour concrétiser cette charte (valeurs, finalités, objectifs, coopérations mises en place) dans leur projet d'établissement, en termes de référentiel éducatif commun. Une attention particulière sera portée à la méthodologie.
- Dans un deuxième temps, les projets pourront traduire les modalités de coopération et plan d'actions avec les autres acteurs du territoire

Il s'agira de « faire vivre » le référentiel éducatif en l'explicitant à chaque rentrée scolaire et aux nouveaux entrants, en le faisant évoluer selon les nouveaux besoins identifiés.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- ACM
- Périscolaire
- Ecoles

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Cette action ne suppose pas de financements spécifiques, en dehors du temps agents

ECHEANCIER DE L'ACTION

Fin 2^e semestre 2023 : présentation de la charte

1^{er} semestre 2024 : construction du référentiel éducatif

Pour la rentrée 2024 : déclinaison dans les projets d'établissement

Pour la rentrée 2025 : mise à jour des projets d'établissement/ intégration du plan d'actions et modalités des coopérations

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre de temps de travail mis en place
- Connaissance et appropriation de la charte commune par l'ensemble des acteurs éducatifs
- Travail effectif de refondation des projets de chaque structure pour concrétiser la charte dans les pratiques éducatives voire pédagogiques.
- Impacts constatés en termes de cohérence et continuité éducative

Les indicateurs seront à affiner par le groupe de travail.

Pilotage technique :

Elu référent :

Commission référente :

FICHE ACTION N°2.2.1

Groupe projet de référence :

Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :

Mieux inclure les enfants en situation de handicap

CONSTATS INITIAUX

D'après le diagnostic, il ressort que :

- Dans les ACM, les mineurs en situation de handicap peuvent être accueillis, dans la limite des moyens à disposition de l'équipe pour assurer leur sécurité. Si nécessaire, des projets d'accueil individualisés (PAI) sont élaborés avec les familles. Néanmoins, peu d'enfants en situation de handicap fréquente la structure.
- Au niveau des écoles, seules le RPI de Fleury-Saint Germain indique accueillir effectivement un enfant en situation de handicap (à l'école et au périscolaire),

« Encourager l'inclusion des publics porteurs de handicap » fait partie des enjeux identifiés dans le cadre de la CTG.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

L'enjeu ici est d'améliorer en continu la qualité des accueils, notamment en ce qui concerne l'inclusion des enfants en situation de handicap. Il s'agit de permettre un accueil individualisé des familles dont les enfants sont en situation de handicap dans toutes les structures et de rendre l'information relative aux conditions d'accueil accessibles à tous les parents avec des enfants en situation de handicap.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de cette action passera par différentes étapes :

1. Référencer plus finement les structures accueillant du public en situation de handicap
2. Labelliser l'engagement des acteurs en faveur des publics en situation de handicap
3. Sensibiliser et former les agents encadrants les mineurs aux types de handicap, aux modalités d'accueil des enfants à mettre en place (cf. fiche 2.3.1)

Une collaboration rapprochée avec la CAF et avec l'Education Nationale en vue d'encourager et valoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap est requise tout au long de la démarche.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- CAF
- Education Nationale
- Asso
- IME
- Asso POIDATZ
- Structures ACM et structures communales

COÛT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût de cette action porte principalement sur les actions de sensibilisation et de formation qui pourraient être mises en place.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2023 : recensement des pratiques actuelles et labellisation

1^{er} semestre 2024 : information auprès des familles

Dès 2023 : actions de sensibilisation et de formation auprès des encadrants

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre de structures pouvant accueillir des enfants porteurs de handicap
- Nombre d'enfants en situation de handicap effectivement accueillis sur les temps scolaires, péri et extrascolaires et nombre de structures concernées
- Nombre de professionnels ayant suivi une formation/ sensibilisation sur les situations de handicap
- Evolution des perceptions des parents ayant des enfants en situation de handicap quant à l'accueil qui leur est réservé ainsi qu'à leur enfant et évolution des perceptions des parents n'ayant pas d'enfants en situation de handicap relatives à la démarche mise en œuvre. A mesurer au travers de l'instance consultative mise en place avec les familles (Fiche action 1.1.1)

Pilotage technique :

Elu référent :

Commission référente :

FICHE ACTION N°2.3.1

Groupe projet de référence :

Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :

Accompagnement des personnels du périscolaire

CONSTATS INITIAUX

Selon l'analyse diagnostique, il ressort que :

- Les intervenants dans les ACM sont des agents qualifiés et en nombre suffisant selon la réglementation en vigueur (Code de l'action sociale et des familles)
- Les accueils périscolaires ne sont pas déclarés au SDJES, les qualifications des intervenants sont moins homogènes et des besoins en formation (BAFA *a minima*) ont été exprimés
- Des difficultés de recrutement des agents périscolaires existent pour tous les organisateurs
- L'accueil de public porteur de handicap est peu représenté dans les structures

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Cette action est complémentaire du travail de mise en cohérence des projets des structures (2.1.1). A travers cette action, il s'agit de :

- Faire monter en compétences les acteurs du périscolaire, notamment sur la question de l'accueil des enfants en situation de handicap, et plus largement sur la mise en cohérence des projets des structures avec la Charte qui sera définie (cf. fiche-action 1.2.1)
- Favoriser la mutualisation/complémentarité des postes du périscolaire entre organisateurs
- Faire évoluer les pratiques professionnelles en vue d'une qualité et d'un impact éducatifs renforcés

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Cette action sera portée par un groupe projet « accompagnement des personnels ».

- Dans un premier temps, il s'agira de recenser les besoins en formation des différents personnels et d'établir un plan de formation.

- Dans un deuxième temps, il s'agira de mettre en œuvre ce plan de formation et d'encourager des visites inter-sites (ex : Fondation POIDATZ- IEM Arbonne) et des rencontres entre professionnels pour leur permettre d'échanger sur leurs pratiques.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Personnels du périscolaire
- Associations/ Etablissements spécialisés du territoire
- Organismes de formation et professionnels de l'action éducative
- Partenaires institutionnels dispensant des formations : SDJES/ Caf / CNFPT

COÛT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût sera à évaluer par le groupe projet selon le plan de formation établi.

ECHEANCIER DE L'ACTION

2^e semestre 2023 : recensement des besoins en formation et élaboration du plan de formation

1^e semestre 2024 : Mise en œuvre du plan de formation, des visites et rencontres

A renouveler chaque année

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre d'agent ayant bénéficié de formation/ sensibilisation et types de thématiques concernées.
- Evolution des qualifications des intervenants
- Nombre de visites et rencontres organisées
- Evolution des perceptions des parents sur l'évolution de la qualité des accueils périscolaires. A mesurer au travers de l'instance consultative mise en place avec les familles (Fiche action 1.1.1)

Pilotage technique :

Elu référent :

Commission référente :

FICHE ACTION N°2.4.1

Groupe projet de référence :

Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :

Développer l'éducation à la citoyenneté

CONSTATS INITIAUX

Le projet éducatif du Pays de Fontainebleau a défini ses intentions éducatives autour de 4 axes : la citoyenneté, la santé/sport, la culture et l'environnement et élaboré des objectifs pédagogiques en découlant.

Ceux-ci sont déjà travaillés en partie dans les différentes structures : ACM, écoles, périscolaire... Des conseils municipaux des enfants existent également dans certaines communes.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Afin de garantir la qualité et la continuité de l'action éducative, l'objectif est ici d'éduquer les citoyens de demain aux enjeux sociaux (ex : valeurs de la République, écocitoyenneté...) et locaux (valorisation du patrimoine et des ressources naturelles et culturelles de l'environnement local), comme aux pratiques citoyennes et démocratiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Pour ce faire, il s'agira de mettre en place :

- Des élections de délégués (par année scolaire) au sein de l'accueil de loisirs intercommunal pour travailler sur la simulation des élections et l'apprentissage des pratiques démocratiques. Les délégués participeront aux préparations des périodes de fonctionnement avec les animateurs et seront investis de responsabilités dans la vie collective, notamment sur la correspondance avec les autres acteurs éducatifs- cf. fiche 1.3.1 « se connaître et se reconnaître ». Un lien avec les CME locaux pourra être établi.
- Une rencontre entre les élèves et leur Maire / les enfants de l'accueil de loisirs et le Président- Vice-Président de l'intercommunalité afin qu'ils s'instruisent quant à son rôle et ses missions et les comprennent
- Un partenariat renforcé entre le périscolaire, le milieu associatif, les établissements locaux et les écoles en lien à l'Enseignement Moral et Civique

(EMC)/ le « vivre ensemble », autant sur du partage de savoir et savoir-faire (cf. fiche 1.3.1 « se connaître et se reconnaître » et fiche 2.1.1 « des projets de structures cohérents »), que dans la mise en œuvre de projets communs (groupe projet évènements)

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Enfants délégués / CME locaux lorsqu'ils existent
- Ecoles
- Tissu associatif
- Etablissements locaux (type EPHAD...)
- Accueils périscolaires
- Elus locaux

COÛT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût de l'action sera inclus dans les dépenses de fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les élections de délégués.

Les rencontres avec les élus ne nécessitent pas de coût particulier.

Le groupe projet « évènement » définira le coût des projets émergents du partenariat périscolaire/écoles sur la thématique citoyenneté.

ECHEANCIER DE L'ACTION

Rentrée 2023 : élection des délégués de l'accueil de loisirs et rencontres avec les élus

2^e semestre 2023 : Mise en place des actions

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Election effective des délégués de l'accueil de loisirs, nombre et caractéristiques des enfants élus, nombre de participation
- Nombre de rencontres avec les élus
- Nombre et type de projet partenarial sur la citoyenneté

Pilotage technique :

Elu référent :

Commission référente :

FICHE ACTION N°3.1.1

Groupe projet de référence :

Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :

Découverte du territoire

CONSTATS INITIAUX

D'après le diagnostic, il ressort que les taux de fréquentation aux activités périscolaires sont relativement faibles (8% des effectifs scolaires le matin, 31% le soir) et que les parents peuvent ressentir un certain isolement dans leur rôle.

L'une des explications possibles est le manque de connaissance des ressources disponibles sur le territoire.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien avec l'enjeu de soutenir le rôle des parents dans l'action éducative, il s'agit ici d'améliorer la visibilité de l'offre et la communication avec les parents et les enfants.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Il s'agira ici :

- D'organiser pour les enfants des temps de découverte et de pratique d'activités avec les associations et établissements locaux durant les temps périscolaire et scolaire (par exemple : essais collectifs à différentes activités, cycle de découverte d'une activité...). Les structures prendront en charge l'organisation directement, elles croiseront et échangeront les interventions trouvées (cf. fiche 1.3.1 « se connaître et se reconnaître »).
- D'organiser avec les associations locales un forum des associations commun/des événements fédérateurs sur le territoire, notamment autour du sport (Cross interco), de la culture/patrimoine et du développement durable, ouvert à tout public. Le groupe projet « événements » portera ces actions.
- D'encourager l'utilisation du Portail des associations du Pays de Fontainebleau, en diffusant au maximum l'information aux associations locales pour qu'elles s'y référencent, et aux familles et autres acteurs pour qu'ils le consultent. Les instances du PEdT seront le principal vecteur de cette information.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Ecoles
- Structures du périscolaire
- Enfants et familles
- Associations locales

COUT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût des temps de découverte et de pratiques d'activités sera à évaluer par chaque organisateur.

Les coûts du forum des associations commun/ des évènements fédérateurs seront à estimer par le groupe projet « évènement ».

La diffusion d'information sur le Portail des associations du Pays de Fontainebleau ne nécessite pas de coût spécifique.

ECHÉANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2023 : Planification des actions par les structures

Année scolaire 2023-2024 : Mise en place des actions

Fin d'année scolaire 2023-2024 : Evaluation de l'impact des actions par les structures

Renouvellement chaque année

L'échéancier d'un forum des associations commun/ d'évènements fédérateurs sera à établir par le groupe projet

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre de temps de découverte et pratique organisées et nombre d'enfants touchés
- Evolution des adhésions aux associations locales ayant animé des temps de découverte et de pratique
- Nombre d'associations locales participants au forum des associations commun et fréquentation de l'évènement
- Nombre et type d'évènements organisés/ type de partenariat des évènements/ participation
- Evolution du taux de fréquentation des différents accueils périscolaires
- Nombre d'utilisateurs du portail des associations
- Niveau d'information des familles sur les activités proposées sur le territoire (baromètre dans l'instance consultative des familles)

Pilotage technique :

Elu référent :

Commission référente :

FICHE ACTION N°3.2.1

Groupe projet de référence :

Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :

Développer l'accessibilité physique et financière

CONSTATS INITIAUX

Le diagnostic a mis en évidence 2 éléments qui peuvent expliquer la faible fréquentation des activités et l'isolement ressenti des parents :

- Un territoire étendu, avec une population souvent peu dense, et donc des problématiques de mobilité
- Des tarifs pas toujours calculés en fonction des revenus du foyer (tarifs au quotient familial pour les ACM mais pas pour certains autres accueils périscolaires).

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

Afin de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, l'objectif est de favoriser l'accessibilité physique et financière à l'offre proposée.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Il s'agira ainsi de :

- Etudier au sein de l'instance de consultation des familles des solutions de transport (type à la demande/ organisation de trajets mutualisés entre familles...) pour les déplacements des enfants sur le territoire (écoles/ ALSH /activités socio-éducatives et culturelles)
- Proposer des modèles de fonctionnement tarifaire prenant en compte le « quotient familial » au sein du COPIIL du PEdT, en termes de ressources

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Familles
- ACM, Périscolaire (communes)
- CAF

COÛT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

Ces actions ne nécessitent pas de coût spécifique dans un premier temps, en dehors du temps agent pour l'animation des instances.

ECHEANCIER DE L'ACTION

1^{er} semestre 2023 : Sensibilisation des communes sur la politique tarifaire

2023-2025 : recensement des politiques tarifaires mises en œuvre par chaque organisateur périscolaire à chaque rentrée scolaire

2023-2024 : étude par l'instance de consultation des familles des actions possibles en termes de mobilité

Rentrée 2024 : Première expérimentations des solutions identifiées

Rentrée 2025 : Généralisation des solutions testées à l'ensemble des communes

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre et types de solutions de mobilité identifiées et mises en œuvre
- Nombre de bénéficiaires de ces solutions
- Evolution des politiques tarifaires des accueils périscolaires (nb d'accueils proposant des tarifs au quotient familial)

Pilotage technique :

Elu référent :

Commission référente :

FICHE ACTION N°3.3.1

Groupe projet de référence :

Equipe projet spécifique :

INTITULE DE L'ACTION :

En famille

CONSTATS INITIAUX

Le diagnostic a mis en évidence l'existence d'actions de soutien à la parentalité sur d'autres parties du Pays de Fontainebleau, mais pas de manière reconnue à l'échelle du territoire de mise en œuvre du PEDT.

Dans la CTG sont identifiées plusieurs actions possibles de soutien qui pourraient être développées sur l'ensemble du territoire.

ENJEUX / OBJECTIFS POURSUIVIS

En lien à l'enjeu de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, l'objectif de l'action sera de lutter contre l'isolement parental et de développer leur implication.

DESCRIPTION DE L'ACTION – CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Il s'agira de :

- Proposer des ateliers participatifs à destination des parents de co-construction des projets, qui pourront être initiés avec l'instance consultative des familles qui sera créée (1.1.1)
- Mettre en place ou mutualiser des conférences/débats et/ou actions de sensibilisation et d'échanges pour les familles du territoire autour d'une diversité de questions éducatives (l'apprentissage du langage, l'apprentissage de la citoyenneté, le numérique au sein de la cellule familiale...). Ces actions seront portées par le groupe projet « événement » et/ou l'instance consultative des familles.
- Mettre en place des temps de rencontres parents/ enfants (ex. : soirées jeux de société, forum de rentrée, fête de fin d'année...) afin qu'ils puissent jouer, partager, se divertir, apprendre ensemble, à l'accueil de loisirs intercommunal.

PARTENAIRES A ASSOCIER EN PRIORITE

- Parents
- ALSH/ autres accueils périscolaires/ Ecoles
- Associations locales
- CAF

COÛT ESTIMATIF et MODALITES DE FINANCEMENT

L'instance consultative des familles ne génère pas de coût spécifique en dehors du temps agent pour l'animation.

Le coût des actions en direction des familles sera à évaluer par le groupe projet (coût éventuellement partagé entre plusieurs organisateurs).

Les soirées familles seront incluses dans les coûts de fonctionnement de l'accueil de loisirs

ECHÉANCIER DE L'ACTION

2023 : Mise en place de l'instance consultative des familles et du groupe projet « évènement » et planification des actions

2024 : Mise en œuvre d'actions à destination des familles

Dès année scolaire 2022-2023 : organisation des temps de rencontres parents/enfants à l'accueil de loisirs

2^e semestre 2024 : 1^{ère} évaluation de l'impact des actions et réorientation, si nécessaire du plan d'action

ELEMENTS DE MESURE (INDICATEURS) DES RESULTATS ATTENDUS

- Nombre d'actions spécifiques organisées à destination des parents
- Nombre de parents, familles, enfants touchés